



Le 3 février 2004

Monsieur André Caillé
Président et directeur général
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal QC H2Z 1A4

Monsieur,

Nous sommes membres du « Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises » (RRSE), une association d'investisseurs. Parmi nos membres, se retrouvent des corporations religieuses qui détiennent des obligations d'Hydro-Québec pour un montant significatif. Nous voulons vous partager notre préoccupation quant à la pertinence du projet de centrale à cycle combiné du Suroît. En tant que créanciers d'Hydro-Québec, nous aimerions porter à votre attention certains arguments avancés par des spécialistes, qui émettent d'importantes réserves face au projet, ainsi que le risque financier qui, à notre avis, menace votre entreprise.

La ratification par le Canada du protocole de Kyoto et sa mise en application probable vont créer un marché mondial de crédit d'émission de gaz à effet de serre (GES) ou crédits de CO₂. Dans ce cadre, serait-il préférable pour Hydro-Québec de poursuivre la production d'électricité à faible intensité carbonique comme l'hydroélectricité et l'éolien ? Si l'on calcule que Suroît produira entre 2,17 et 2,45 millions de tonnes d'équivalent CO₂, combien de crédits CO₂ seront-ils alors perdus ? De plus, vous avez déclaré que l'augmentation de CO₂ provenant de la centrale du Suroît ne sera pas répartie aux autres industries dans l'atteinte des réductions de gaz à effet de serre du Québec. Comment prévoyez-vous concrétiser cette affirmation ? En bref, la stratégie d'Hydro-Québec envers les changements climatiques et sa participation au marché des crédits de CO₂ ne nous semblent pas claires. De plus, nous croyons que la controverse soulevée par Suroît pourrait nuire à la réputation d'Hydro-Québec auprès des investisseurs, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous avons déjà eu vent de critiques circulant dans certains réseaux d'investisseurs américains, ce qui ne manque pas de rappeler la saga de Grande Baleine dans les années 90.

Advenant le besoin de combler un manque d'électricité en 2007, plusieurs experts sont d'avis qu'il serait préférable de privilégier les trois options suivantes : la filière éolienne, l'efficacité énergétique et l'importation temporaire d'électricité.

Le Québec se classe parmi les régions du Canada ayant le plus grand potentiel éolien : il aurait un potentiel équivalent à 12 fois la centrale du Suroît selon Jean-Louis Chaumel, de l'Université du Québec à Rimouski.¹ De plus, le vent est gratuit, contrairement au gaz naturel dont le prix est très variable et tend à augmenter. Selon Andrew D. Weissman, président de la firme conseil Energy Ventures Group,² le prix du gaz pourrait même doubler d'ici cinq ans, en période de pointe, à cause de la diminution des réserves et de la demande grandissante des Etats-Unis. En plus d'augmenter, les prix du gaz subissent des fluctuations importantes, ce qui ne facilite pas les prévisions budgétaires d'une centrale au gaz. Bien sûr, certains critiques de l'énergie éolienne avancent que le vent est intermittent et qu'il ne peut donc pas satisfaire à une demande stable en électricité. Mais d'autres experts croient que l'utilisation de l'hydroélectricité, dont la production peut être sensiblement ajustée selon les besoins, pourrait pallier à cette intermittence. Peut-être objecterez-vous que la pollution visuelle des éoliennes n'a pas été prise en considération par le RRSE ? Cependant, à choisir entre deux pollutions, il est bon de se rappeler qu'au moins, la pollution visuelle ne cause aucun dommage à la santé, que ce soit celle des êtres vivants ou celle de la planète !

Par ailleurs, même si le coût fixe de construction d'un parc éolien est plus élevé à capacité de production égale qu'une centrale au gaz, l'éolien se rentabilise après seulement quelques années, étant donné les coûts variables beaucoup moins élevés. En effet, en plus de la gratuité du vent, les coûts d'opération et d'entretien sont deux fois moins élevés que ceux d'une centrale au gaz. Une étude estime ainsi que le coût de production d'électricité à partir de la ressource éolienne serait de 4,4 cents/kWh contre 6 pour la centrale du Suroît. De plus, la durée de construction d'un parc éolien est égale à celle d'une centrale au gaz, à la différence qu'un parc éolien peut être mis en production graduellement, au fur et à mesure qu'une turbine devient fonctionnelle. La centrale du Suroît, elle, devra être achevée, ce qui est prévu pour décembre 2006, avant de se mettre à produire de l'électricité.³

¹ *Suroît contre suroît*, Charles Côté, La Presse, 2 février 2004

² *L'essor des centrales au gaz risque de provoquer une crise*, Martin Vallières, La Presse, 29 janvier 2004

³ Données tirées du mémoire du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ, octobre 2002

Par ailleurs, il existe une occasion d'affaires importante dans la vente d'électricité à partir d'énergie renouvelable aux États-Unis. Certains états comme le New Jersey, le Connecticut et le Massachusetts ont adopté des objectifs ambitieux dans ce sens. Pour sa part, la Californie vise à ce que 20 % de son énergie proviennent de sources renouvelables d'ici 2017. Généralement, ces politiques ne considèrent pas l'hydro-électricité dépassant une certaine taille (souvent 60 MW) comme étant de l'énergie renouvelable. Hydro-Québec aurait donc avantage à développer l'éolien afin de tirer profit de ces nouveaux marchés.

Les experts pointent vers une autre option, soit l'efficacité énergétique. Nombre d'études démontrent que plusieurs MW pourraient être économisés par la promotion d'efficacité énergétique aux niveaux tant industriel que résidentiel. Ce que les Québécois ne consomment plus pourrait alors être exporté.

Conséquemment, des représentants et des représentantes du Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises demandent à vous rencontrer au plus tôt pour discuter de ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Esther Champagne, coprésidente

Tom Malo, coprésident

c. c. Monsieur Jean Charest, Premier Ministre
Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre de l'environnement
Monsieur Sam Hamad, ministre de l'énergie
Monsieur Yves Séguin, ministre des finances
Monsieur Bernard Landry, chef de l'opposition
Monsieur Stéphane Tremblay, critique de l'opposition en matière d'environnement
Monsieur François Legault, critique de l'opposition en matière de finances publiques